



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU MORBIHAN

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
du Morbihan**

Vannes, le

**15 OCT. 2015**

**Service Eau, Nature et Biodiversité**  
Unité  
11, boulevard de la Paix  
BP 508  
56019 Vannes Cedex

affaire suivie par : Marie-France CAMBAUX – DDTM 56

☎ : 02.97.68.21.65

Mél : [marie-france.cambaux@morbihan.gouv.fr](mailto:marie-france.cambaux@morbihan.gouv.fr)

Mylène BIGNON – DREAL UT 56

☎ : 02.90.08.55.37

Mél : [mylene.bignon@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mylene.bignon@developpement-durable.gouv.fr)

Objet : Attestation d'accord tacite

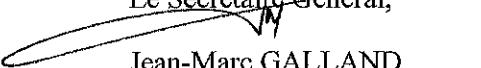
Monsieur le directeur,

En réponse à votre demande du 3 décembre 2014 faisant suite à votre transmission d'un dossier de demande d'agrément pour le ramassage des pneumatiques usagés dans le département du Morbihan, complétée le 14 avril 2015, déposée au titre de l'arrêté ministériel du 8 décembre 2003, je vous confirme que votre demande est tacitement acceptée depuis le 14 octobre 2015 conformément à l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée.

J'appelle cependant votre attention sur le fait que cette décision implicite d'acceptation pourrait être retirée dans les conditions prévues à l'article 23 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

le Préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Jean-Marc GALLAND

Monsieur le directeur  
Société SEVIA  
ZI du Petit Parc  
Rue des Fontenelles  
78920 ECQUEVILLY